Nations Unies CAC/COSP/WG.2/2017/L.1/Add.3

# Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
25 août 2017
Français
Original: anglais

**Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs**
**Onzième réunion**
Vienne, 24 et 25 août 2017

## Projet de rapport

**Additif**

## V. Débat thématique

**Bonnes pratiques en matière d'identification des victimes de la corruption et paramètres à prendre en compte pour leur accorder réparation, y compris dans le cadre de la disposition des avoirs recouvrés**

1. [..]

2. [..]

## VI. Cadre de discussion sur le renforcement des capacités et l'assistance technique

3. [..]

4.. [..]

## VII. Conclusions et recommandations

5. [..]

6. [..]

## VIII. Adoption du rapport

7 Le 25 août 2017, le Groupe de travail a adopté le rapport sur les travaux de sa réunion (CAC/COSP/WG.2/2017/L.1 et Add.1 à 3).

V.17-06099 (F)

Merci de recycler